

représentant une annuité de 2.524,92 NF, soit 1.262,46 NF à rembourser pour la commune de Mures-sur-Yvette. Le Conseil accepte cette répartition.

Le Conseil est d'accord pour que M. Pradre, fasse partie sur sa demande, de la Commission des travaux.

M. Clément a reçu une lettre de M. Bigot demandant une réfection de l'Impasse de Verdun. Cette affaire est renvoyée à la Commission des Travaux.

La Commission des travaux étudiera la question de mur de soutènement en bordure du jardin public sur l'avenue Saint-Laurent. Le Docteur Lamiat souhaiterait que des arbres soient plantés sur le trottoir de cette avenue.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangéon, pour la réfection d'une partie de la rue de Courtabouff et de la rue des Haies, suivant proposition de M. l'Ingénieur des T.P.E., se montant à 18.000 NF - Crédit à prendre sur l'imprunt de 100.000 NF pour travaux de voirie.

Le Conseil décide de rembourser à la cantine scolaire les sommes avancées pour l'équipement de la cantine de Bondetour, soit :

facture Giovanni, matériel de fonctionnement	1.390,30
" Petitpas d°	704,25
" Alexandre, couverts	2.739,20
" Plastorex, assiettes	2.508,00
total NF...	7.341,75

à prendre sur l'imprunt de 86.500 NF contracté pour l'aménagement de la cantine de Bondetour.

Le Conseil accepte le devis des Ets Samlino pour fourniture et pose sur borel d'un revêtement vinyle sur feutre dans le bureau du Professeur de l'École de garçons centre-ville, se montant à 375,17 NF à prendre à l'entretien des bâtiments communaux, art. 6.312.

M. le Maire expose qu'il a été alloué à la commune une subvention de 140.000 NF, permettant la réalisation d'une tranche de 880.000 NF de travaux, pour l'aménagement du stade suivant le projet établi par les architectes communaux et les services des Ponts et Chaussées (1^{ère} tranche) le Conseil est d'accord sur le programme envisagé et décide de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt complémentaire de 140.000 NF.

M. Pinotiau, directeur départemental de l'équipement sportif, en réponse à une nouvelle démarche de M. le Maire, a fait savoir récemment que la réfection du stade ne pourrait pas se réaliser en une seule fois, comme il eut été souhaitable mais seulement par tranches successives, au fur et à mesure des subventions de l'Etat.

M. le Maire donne lecture du décret n° 60-977 relatif aux Ecoles des Ecoles. Le Conseil, considérant les nombreuses attributions de la Caisse des Ecoles : cantine scolaire, colonies de vacances, etc... décide qu'en ce qui concerne la commune, le nombre des Conseillers municipaux sera de 6 en plus de M. le Maire et celui des représentants des sociétés, de sept.

Commission des travaux -

Impasse de Verdun -

Avenue St Laurent -

Rue de Courtabouff -

Reçu le _____ 19__
Répondu le _____ 19__

Remboursement à la caisse des écoles -

Reçu le 3 Nov 1960
Répondu le _____ 19__

Devis Samlino -

Aménagement du stade -

Reçu le 18. 2 1961
Répondu le _____ 19__

Caisse des écoles - administration -

Reçu le 21 1 1961
Répondu le _____ 19__

Reunion du 21 Octobre 60

M. Blument, Chavenon, Bruquet, Bouffet, Cassot, Pousy sont élus à l'unanimité pour représenter le Conseil Municipal.

Professeur d'éducation physique

Le Conseil décide de créer un poste de moniteur d'Éducation Physique à plein et part-time, qui serait à la disposition des sociétés et organisations sportives de la Commune, le jeudi après midi au stade de 14h à 17h. moyennant un salaire horaire de 10 NF. credit à prendre à l'article 611 et chargé de désigner ce moniteur par arrêté municipal. Ses activités seront contrôlées par l'Office Municipal de l'Éducation Physique.

Reçu le _____ 19__
 Répondu le _____ 19__

Aides familiales

M. le Maire donne lecture de la dernière lettre de l'Association Familiale d'Essai concernant l'organisation d'un service d'aides familiales. M. Prémont indique qu'il y a lieu d'ajourner cette affaire en raison de nouvelles directives de l'Union départementale des associations familiales.

Reindexation du futur programme scolaire

D'après lettre de M. Blanchot, architecte coordonnateur, le Conseil accepte à l'unanimité la reindexation du futur programme scolaire, soit :

Coût théorique valeur C.A.D. 28.00.
 de déc. 1958, établi le 2/10/59 et rectifié le 30/11/59 -
 CAD 18,5 - classes P. de Tiere 437.000
 6 logements 132.000
 réindexé C.A.D. 28... 860.890
 adaptation... 86.090
 honoraires... 88.880
 NF 985.860

Centre garçons
 10 classes + préaux à 28... 578.200
 adaptation... 57.820
 honoraires... 26.460
 662.080

Centre filles
 enseignement ménager 28.000
 inspection médicale 22.000
 à 28... 75.680
 adaptation... 7.565
 honoraires... 4.160
 87.365
 cuisine, 500 rations, à 28... 262.880

refectoire - office au C.A.D. 28... 91.910
 adaptation terrain... 9.191
 honoraires 4%... 4.040
 105.140
 Education physique à 18,5... 115.000
 adaptation terrain... 11.500
 honoraires 4%... 5.060
 131.960
 à 28... 1.890.050 NF.

adaptation... 26.280
 honoraires... 11.960
 300.720
 Ed. physique à plateaux plus gymnastique à 28... 574.940
 adaptation... 57.490
 honoraires 4%... 24.890
 657.720

pour les 3 groupes... NF. 2.998.910.
 dépense subventionnable compris rabais... 2.925.500.

L'adjudication pour l'entretien des bâtiments communaux est fixée au 15 décembre 1960 à 14h, en présence de la commission des travaux.

~~L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.~~

Crédits exceptionnels pour travaux de voirie

Le Conseil décide de réunir les différents reliquats des emprunts successifs des travaux de voirie et de les financer à l'emprunt de 100.000 NF, contracté en 1950, soit :

Reçu le _____ 19__
 Répondu le _____ 19__

Reunion du 18 novembre 1960

Campagne Nationale du
Reçu le 19

Repondu le 19

Hôtel des Finances - Archives

de la Perception -
Reçu le 19

Repondu le 19

Stondetour - Campagne -

Classement des rues -

Reçu le 19

Repondu le 19

Participation des constructeurs et

lotisseurs aux équipements

publies -

Reçu le 19
Repondu le 19

A.S.A. Buis - Orsay -

Faculté des Sciences - Brief du Boulivier

Reçu le 19

Repondu le 19

Amenagement et reorganisation

de l'hôpital -

Reçu le 19
Repondu le 19

M. Chevillon est d'avis qu'il y a lieu de faire remarquer à l'Inspection d'Etat

mi qu'il s'agit de directeurs du patronage et non d'études surveillées.

Le Conseil vote une subvention de 20 NF, en faveur du Comité Départemental

tuberculeux, à prendre sur les dépenses imprévues.

Le Conseil accepte le devis de 500 NF, établi par l'architecte communal

l'aménagement de casiers d'archives dans le sous-sol de l'Hôtel des Finances

une subvention sera demandée à l'administration pour ce travail.

Susant demande de M. le Préfet de S et G, en date du 9 Nov. et

suite à l'avis favorable donné le 25/9/1959 sur la prochaine tranche de

de l'A.S.A. Stondetour - Campagne, le Conseil décide de classer les voies de ce

nement dès leur achèvement.

M. le Maire donne lecture du vœu émis par le Conseil Municipal de

sur-yvette, le 8/10/60, relatif aux participations des constructeurs et lotisseurs

équipements publics, dans le cadre de la circulaire ministérielle du 29/7/60

parue au J.O. le 5 août. Le Conseil Municipal s'associe à l'unanimité à

vœux, considérant que l'art. VI de ladite circulaire stipule qu'aucune

opération à l'édification des locaux du 1er degré ne peut être imposée, sans

que le Constructeur d'un ensemble de 500 logements environ pourra être

de procurer le terrain nécessaire à la construction de ou des groupes scolaires

dont l'ensemble entraîne la création.

Sur les multiples inconvénients que cet art. les entraîne pour les Communes

d'importance de celles d'Orsay.

PROTESTE contre la première partie de l'article VI tel qu'il est conçu et forme

des réserves utiles contre son application. Fait appel à l'autorité de tutelle prise en

bonne de M. le Préfet pour sa modification.

Le Conseil, vu la situation particulière du lotissement Buis - Orsay, composé

de l'avenue de Buis et de l'avenue du Grand Conseil. Décide de pourvoir les formalités

remises des rues.

Le Conseil donne avis favorable au comblement du canal qui alimentait l'ancien

lin de Launay, sous réserve de l'acceptation écrite des Ponts et Chaussées.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pruffet, demandant si le Conseil

municipal peut être tenu au courant des motifs qui ont amené le Dr Lauriat à donner

ment sa démission de membre de la Commission Administrative de l'Hôpital Exchange

Le Dr Lauriat considère la demande de M. Pruffet comme parfaitement justifiée

les raisons suivantes:

1° L'intérêt majeur que présente cet hôpital pour la Commune.

2° les emprunts contractés par cet établissement étant garantis par la Commune.

3° le Conseil Municipal ayant décidé de céder à l'hôpital les bâtiments de l'ancien

école maternelle en vue de les aménager pour le bon fonctionnement des services.

Le Dr Lauriat considère que sa démission étant le seul moyen de protester contre

administratives face à de très importants problèmes. Il représentait l'ordre des

Commission Administrative de l'Hôpital et se trouvait, de ce fait, Président de la Commission

médicale consultative.

La Commission administrative et la Commission médicale consultative des médecins, chirurgiens, et spécialistes n'ont en vue que l'intérêt général, malheureusement les importantes décisions qui ont été prises, après études attentives, dont certaines remontent à plus de quinze mois, n'ont pas encore trouvé de solutions. Elles concernent :

1^o les aménagements de l'Hôpital.

2^o La réorganisation des services.

A - Aménagements -

Les décisions concernaient d'abord les aménagements dont le Dr Lauriat a donné connaissance dans le compte rendu qu'il a fait au Conseil Municipal à l'occasion du vote qu'il lui avait demandé pour la cessation de l'ancienne école Statale. Elles avaient pour but de permettre à toutes les consultations externes d'être pratiquées dans l'ancienne école, à l'exclusion des consultations de chirurgie qui devaient avoir lieu au rez-de-chaussée de l'établissement, dans les locaux occupés par les services administratifs.

2^o d'aménager dans l'ancien préau de l'école, un vrai laboratoire et une pharmacie hospitalière.

3^o L'édifier, dans la cour de l'école, des bâtiments en préfabrique pour les bureaux administratifs de l'hôpital, les Commissions - partant de ce principe qu'il est plus raisonnable de placer les administratifs dans des bureaux en préfabrique, que de laisser les malades de chirurgie ou de médecine alités dans les couloirs. Les locaux occupés actuellement par les services administratifs seraient aptes à recueillir des malades ou des opérés.

4^o d'agrandir les services de chirurgie au niveau de l'ancien hospice et des pièces avoisinantes, occupés par des bureaux administratifs, ce qui permettrait d'aménager les chambres de malades, en particulier pour les grands opérés qui ont besoin de silence.

5^o d'installer au rez-de-chaussée de l'ancien hôpital la consultation externe de chirurgie avec salle de petite chirurgie pour interventions ne nécessitant pas le bloc opératoire, afin de supprimer une fois pour toutes le stationnement inadmissible des malades autour de l'ascenseur du rez-de-chaussée.

B - Réorganisation des services -

La Commission médicale consultative en particulier, a demandé l'établissement d'un roulement entre deux chirurgiens, la préséance revenant au très talentueux Dr Collet. La chirurgie comprendra plus de 70 opérés, après agrandissement du service et tenant compte des lits officiels fixés par les normes et des lits obligatoirement supplémentaires. Il faut donc que le docteur Collet soit aidé par un excellent confrère.

Enfin, le service de radiologie a paru manifestement insuffisant et la Commission médicale a estimé qu'il doit y avoir un roulement entre deux radiologistes.

Ces éléments fondamentaux sont demandés depuis quinze mois. Les commissions médicale et administrative les ont étudiés avec beaucoup d'attention :

Le Dr Lauriat a donc exposé les motifs précis de sa décision à la réunion de la Commission Administrative à laquelle assistaient M. le Directeur Départemental de la Santé et M. le Direc-

leur Départemental de la population qui ont accueilli très favorablement cette proposition, parce qu'ils ne se considéraient pas responsables des lenteurs administratives, M. Lauriat spécifie qu'il ne regrette pas d'avoir formulé sa démission, qu'il espère que dans un avenir proche nous aurons satisfaction en ce qui concerne les aménagements fondamentaux et l'organisation des services les plus importants, sur la base des affirmations et engagements très précis de M. le Directeur de la Santé.

M. Pruffet remercie M. Lauriat des précisions qu'il vient de donner et demande que la chose soit revue attentivement, jusqu'à obtention des limites desirées des Commissions.

M. le Maire ajoute qu'à la suite des explications fournies par M. Lauriat, les Directeurs Départementaux ont permis d'approuver très rapidement les délibérations prises par les Commissions administratives et qu'il semble que ce qui a été demandé serait, en principe accordé, ainsi que le prêt de 50 millions qui est nécessaire pour la réalisation de ce programme, et qui sera obtenu par la Sécurité sociale.

À la suite de cette réunion, les membres de la Commission Administrative ont demandé au M. Lauriat de bien vouloir reprendre sa démission, qu'il a accepté dans le seul but de servir et si M. le Préfet apporte son accord.

Les autorisations pour réaliser les travaux doivent être accordées rapidement afin que la Sécurité sociale ne dispose pas par ailleurs des fonds qui restent à la disposition de l'Hôpital.

M. Prunquet résume la pensée du Conseil Municipal en regrettant qu'il soit nécessaire d'en arriver à de telles extrémités pour obtenir un résultat. Le Conseil témoigne toute sa reconnaissance au M. Lauriat.

M. Prunquet rapporteur de la Commission des Travaux expose que le programme élaboré par les Commissions des Travaux et des Finances :

1° par suite de la mise au point des détails du programme d'amélioration et d'extension de l'Éclairage public par M. Prunquet, il faudra prévoir une dépense de 150.000 NF environ, qui sera couverte par un emprunt.

- 2° la commission a étudié les travaux de voirie suivants :
- Aménagement du carrefour de la rue des Haies et de la rue André Maginot, acquisition des terrains, refecton des clôtures - - - - - 38.000
 - refecton de la rue de Coutaboeuf entre la rue des Haies et les dernières maisons - - - - - 38.000
 - refecton sommaire de la rue François Leroux - - - - - 26.000
 - refecton des trottoirs Bd Dubreuil - - - - - 10.000
 - stabilisation par goudronnage sur une largeur de 1 m 50 du trottoir élargi de l'avenue St-Laurent - - - - - 600
 - travaux de mur de soutènement et clôture du jardin public en bordure de l'avenue St-Laurent - - - - - 40.000
 - Couverture d'une partie du ruisseau de Coubeville et aménagement d'un bassin de dessallement - - - - - 30.000

Total : - - - - - 198.600

Travaux de Voirie -

Reçu le 19.....
 Répondu le 19.....

Reunion du 18 Novembre 1960

M. Chevenon pense que ce travail peut demander un certain délai et qu'il serait urgent d'améliorer l'état du chemin du Pousson. Le Conseil donne son accord sur ce point.

Travaux confortatifs avenue
Saint-Laurent -

Requ le _____ 19

Repondu le _____ 19
Éclairage public -

Le Conseil décide à l'unanimité de confier aux Ponts et Chaussées l'étude des travaux confortatifs à faire en bordure du jardin public, sur l'avenue Saint-Laurent.

M. Bernard chargé de l'étude des travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public, expose que la première préoccupation dans cette étude a été que les grandes artères partant du centre et des gares soient convenablement éclairées de façon que les habitants n'aient qu'un court trajet à faire dans leur quartier avec l'éclairage actuel. Son étude a porté sur l'éclairage:

- de la rue de Versailles jusqu'au début de la future déviation.
- de l'avenue St Laurent jusqu'au cimetière.
- de la rue de Paris jusqu'à sa jonction de l'avenue St Laurent.
- de la rue de Chartres jusqu'au carrefour de l'avenue du St Hoffre.
- de la rue de Montlhéry jusqu'à la rue de Bellevue, puis de cette rue et du Pont de Condé, en fluorescence.
- La rue de Verdun sera incorporée dans ce projet, compte tenu que les principaux usagers de cette rue sont les étudiants. Le Conseil est d'avis de demander une subvention à la Faculté des Sciences.

M. Bernard a recherché une solution économique, en utilisant les poteaux de bois de l'E.D.F. et en employant des poteaux de bois pour les supports supplémentaires.

M. Bernard va terminer son travail et demande aux membres du Conseil de faire part de leur désidérata à ce sujet.

Commission des stops -

Le Conseil approuve l'étude de la Commission chargée de rechercher les points de la Commune où la pose de panneaux "stop" est nécessaire et décide de demander aux services spécialisés des Ponts et Chaussées la pose de ces panneaux aux points suivants:

- rue du Pont de Tierce (angle de la rue de Logère)
- rue Bossuet do
- avenue Parat (angle avenue St Laurent)
- do (angle de la rue de Paris)
- rue Serpente (angle de l'avenue St Laurent)
- avenue de Brues (angle avenue de la Dimanche, côté Est)
- do do , côté Ouest
- rue des Hauchevois (angle rue Louis Beccard)
- do (angle rue de Chartres)
- rue de Bellevue (angle avenue de Montjay (côté Nord))
- do do (côté Sud)

Sur cette rue, les 2 "super-signal" priorité à droite seraient à supprimer.

La pose de ces panneaux est destinée à remédier, dans la localité, aux inconvénients de la priorité à droite imposée par le Code de la route, à certaines jonctions ou

Requ le _____ 19
Repondu le _____ 19

carrefours dangereux sans visibilité.

Suivant l'avis de la Commission, le Conseil estime:

1^o que les huit rues traversant le Bd de Condé ainsi que la rue du Poitelet et la rue des Taquerettes (dans un sens) seraient à munir de STOP, soit 18.

2^o qu'il est inutile de doubler les "STOP" par des signaux avertisseurs "Stop à X mètres" et encore moins de renseigner le conducteur circulant dans la rue rendue prioritaire, par l'application à cet effet du signal "passage protégé".

Le Conseil charge M. Blement de poursuivre l'étude de la signalisation intérieure de la Commune.

M. le Maire rappelle que la Commune a obtenu une subvention de 140.000 NF pour la 1^{re} tranche de travaux de construction du stade municipal et qu'un emprunt de 140.000 NF sera sollicité, ce qui permet la réalisation d'une tranche de travaux de 280.000 NF, dont l'avant-projet a été approuvé à la séance du Conseil municipal du 21 Octobre dernier. Il dépose sur le bureau le dossier définitif établi par les services du Tonte et Chaussées et les architectes communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte le projet de l'unanimité et décide que les travaux seront mis en adjudication.

M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,50%, l'emprunt de la somme de 140.000 NF destiné à financer l'aménagement du stade et dont le remboursement s'effectuera en 20 années à partir de 1964, moyennant le versement d'une annuité de 11.715,11 NF.

Le Conseil accepte la décision de la cour d'Appel, concernant l'évaluation d'un terrain exproprié pour l'école du Guichet. Le supplément porté sur l'indemnité de rachat et se monte à 2.100 NF le financement a été assuré par un emprunt.

Le Conseil décide l'envoi de colis de Noël aux soldats appelés à servir en Algérie. La dépense sera affectée sur les dépenses imprévues.

M. Chauvry rapporteur expose les grandes lignes de l'organisation d'un service d'aide familiale par l'Association Familiale d'Orsay destinée à aider les mères de famille malades ou hospitalisées. Ce service fonctionne depuis le 1^{er} novembre et l'association a établi un budget en vue de solliciter une subvention substantielle de la Commune.

Le Conseil, vu la délibération du 19 avril 1960, qui a admis le principe de cette subvention.

Vu le budget établi par l'association familiale pour la fin de 1960 et l'année 1961.

Après en avoir délibéré. DÉCIDE d'allouer à cette Association, une subvention de 1.295 NF pour 1960, qui sera inscrite au budget supplémentaire et une subvention de 3.835 NF pour 1961 à inscrire au budget primitif.

Il est bien entendu que ces sommes pourront être diminués, en fonction de l'importance des participations versées par les bénéficiaires du service.

Le Conseil, vu l'avis de la Commission des finances, décide d'allouer des subventions supplémentaires aux Sociétés Locales.

Aménagement du stade -
1^{re} tranche de travaux -

Reçu le 19
Répondu le 19

Terrains scolaires du Guichet -

Reçu le 5 - 12 1960

Répondu le 19

Colis de Noël des Soldats

servant en Algérie -

aide familiale -

Reçu le 3. 1 1961
Répondu le 19

Subvention aux sociétés locales -

Réunion du 18 Novembre 1960 -

- C.A.O.	3.000 NF	- Association familiale	100 NF
- Maison des Jeunes	500	- Banquet 3 ^e Cécile	100 NF
- Rayon sportif féminin	150	- Tennis Club d'Orsay	150
- Sté d'horticulture	150	- Boule du Lac	50
- Comicale des Têcheurs	50	- Cligue de l'A.S.O.	500
- Jardins Populaires	20		
- Centrés du Travail	50		
		Total	3.770 NF

La subvention de la section sportive de l'A.S.O. sera envisagée lorsque cette société aura adressé à la Mairie ses comptes de 1959.

Le Conseil décide l'achat d'un kiosque à journaux à installer au stade pour servir de quai pour la perception éventuelle du prix des entrées, moyennant le prix de 400 NF.

Le Conseil demande la désaffectation au profit des dépenses de voirie communale de l'excédent des ressources de la communalité pour 1959.

M. de la Mairie fait connaître que M. Rossignol, Directeur du patronage municipal du centre, assume la tâche d'aller chercher les moniteurs à Versailles ou à St Germain en Laye, avec sa voiture de 8 CV.

Le Conseil décide qu'il recevra l'indemnité kilométrique pour ce véhicule, soit, 0,235 NF du km.

Le Conseil décide l'affiliation du patronage municipal à la Fédération des Centres laïques, et vote le crédit nécessaire, soit 51,50 NF, pour 50 cartes confédérales.

M. Briquet rappelle qu'en 1959, le Conseil a désigné deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, pour faire partie du Syndicat Intercommunal pour la construction de la maison des jeunes de la Vallée de Chevreuse qui doit être édifiée à Brun-sur-Yvette. Le syndicat s'est réuni à plusieurs reprises. Les projets ont été étudiés par les architectes.

M. Briquet a fait vérifier le dossier technique et le détail estimatif présentés. Les délégués ont fait connaître leurs observations, l'architecte y a répondu. Le Directeur de la maison des jeunes a répondu aux questions concernant l'utilité de la construction de cette maison et les délégués ont adopté à l'unanimité le projet technique présenté.

D'après le programme financier établi, la part de la Commune de Brun-sur-Yvette, au prorata du nombre d'habitants, de 9.207,14 NF, en se basant sur un emprunt remboursable en 30 ans.

En réponse à une question de M. Bernard, M. Briquet précise qu'il est opportun de demander aux jeunes de participer à l'aménagement de leur maison qui constituerait une excellente mise en pratique des enseignements qui leur sont dispensés.

Le Conseil adopte ce programme à l'unanimité.

Le Conseil autorise M. Chévenon à engager une dépense de 2.000 à 2.500 NF pour l'achat des arbres nécessaires à l'aménagement des abords de l'école, en attendant l'approbation du programme de la caisse départementale scolaire 1961.

Stade -
Reçu le _____ 19____
Répondu le _____ 19____

Voie vicinale -
Reçu le _____ 19____
Répondu le _____ 19____

Patronage municipal -
Reçu le _____ 1961
Répondu le _____ 19____

Affiliation à F.O.L. -
Reçu le _____ 19____
Répondu le _____ 19____

Maison des Jeunes -
Reçu le _____ 19____
Répondu le _____ 19____

Caisse départementale scolaire
1961 -

Du 30 décembre 1960,

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour le 30 décembre 1960, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

La Mairie



Réunion du 31 décembre 1960 -

Le vingt sept décembre mil neuf cent soixante, vingt et une heures trente, le Conseil s'est réuni, à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Timon Maire.

Étaient présents : M. M. Timon, Maire, Clément, Cissot, Briquet, joints, Chevenon, Polard, Renaud, Gabit, Fiane, Puffet, Ehinger, Rouh. Luc. Val - M^{me} Bétmont a donné procuration à M. Briquet - M^{me} Wathier a été et M^{me} Dupré à M. Timon. - Excusés : M. M. Fèvre, Lauriat, Chauvez, Guard, Pousy.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Ehinger, le P. U. de la précédente réunion est adopté. Il sera précisé, sur demande de M. Briquet que M. Bétmont avait demandé qu'à l'occasion de la réunion de la Commission du logement, M. le Président du Comité d'action du logement soit invité. Ce Comité ayant entre autres objectifs, l'étude d'H. L. M. destinés aux habitants d'Orsay mal logés. Cette rencontre permettrait de servir utilement la famille de notre Commune.

M. Briquet avait lui-même demandé que le Tassage du Buisson soit mis en état le plus tôt possible. M. le Maire fait connaître que le service de la voirie y a déjà apporté des améliorations et que des instructions ont été données à l'entreprise Brangeon pour procéder en priorité à cet aménagement. Il en sera question au cours de cette réunion.

Le Conseil donne acte de ces rectifications.

M. le Maire fait part du décès de M. Bessens Charles, Conseiller Municipal depuis 1955, ancien Directeur de l'Association Syndicale du "Val d'Orsay" et l'un des artisans de l'aménagement de la rue Madame. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Le Conseil Municipal est d'avis de transmettre avec avis favorable à la Direction Départementale de la Construction, les nouveaux plans modificatifs pour la S.C.I. du Parc d'Orsay, pour modification du permis de construire déposé à cette Société. L'attention du service de la Construction est attirée sur les risques de prospect entre les propriétés voisines, à l'est.

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'établir le plus tôt possible une convention prévue au permis de construire pour la construction des égouts, avec paiement par la Société de 70% de la dépense avant le commencement des travaux.

Décès de M. Bessens -

Société de construction "Le Parc d'Orsay" -

et les 30% restants étant payables après réception des travaux, les délais sollicités par la 2^{ème} étant trop étendus et la Commune n'ayant pas les fonds nécessaires pour en faire l'avance.

Compte de gestion du receveur

Le Conseil approuve le compte de gestion présenté par le Receveur communal pour 1959.

Compte administratif de 1959

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Etlement est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. de Meaive pour l'exercice 1959, présentant un excédent de recettes de 107.004.595 Frs.

Budget supplémentaire de 1960

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget supplémentaire de 1960, présenté par M. de Meaive après avis de la Commission des Finances.

Recettes ordinaires libellé	Reliquat 1959	Encaisse en 1960	Total disponible
Écoles de Bondetour (2 ^{ème} tranche) -----	107.559,10		107.559,10
Groupe scolaire centre -----	11.244,74		11.244,74
Prototypus Bondetour -----	2.470,51		2.470,51
Travaux agrandissement cimetière -----	5.503,29		5.503,29
Hôtel des Finances -----	11.542,00	6.000,00	17.542,00
Travaux assainissement et subvent. -----	37.874,98	91.173,94	129.048,92
Courants Écoles du Guichet -----	316.500,00	14.257,78	330.757,78
Amenagement cantine, Bondetour -----	23.858,62		23.858,62
Écoles Font de Pierre (subventions) -----		505.614,00	505.614,00
Travaux de voirie (divers emprunts) -----	122.806,22	143.000,00	265.806,22
Place Guaydier -----		60.000,00	60.000,00
Équipement scolaire (emprunt et subv.) -----	22.545,59		22.545,59
total -----	661.205,05	680.045,72	1.481.950,77

Depenses extraordinaires - voir détail ci-dessus ----- 1.481.950,77

Recettes ordinaires - Excédent total de 1959 -----	1.070.045,95
déduire pour la section extraordinaire (1 ^{ère} colonne) -----	661.205,05
Reste pour la section ordinaire -----	408.140,90
Restes à recouvrer :	
Caisse départementale scolaire 1959 -----	49.920,00
1957 -----	2.767,48
Coax électrique, 4 ^{ème} trimestre 1959 -----	16.640,02
Subvention pour crèche, 4 ^{ème} trimestre 1959 -----	236,00
3 ^{ème} " -----	154,00
Consultation de nourrissons -----	973,40
Coax local 1958. -----	38.232,13
Cession. E.D.F. -----	621,07
Débit de chasse -----	3,00
total des recettes ordinaires -----	517.688,00

Reunion du 27 decembre 1960

Depenses ordinaires -

Complément de remuneration sapeurs-pompiers - - - - -	6.000.00
" " architectes - - - - -	1.888.74
2 ^{ème} acompte pour revision du cadastre - - - - -	1.600.00
Frais de gestion voirie (Fonds et Chaussées) - - - - -	11.995.48
Pertes à payer entretien des batiments communaux - - -	45.693.08
" " voirie urbaine - - - - -	41.789.31
1 ^{er} acompte sur achat de la balayuse de caniveaux - - -	20.000.00
Complément pour syndicats de Communes (ordures) -	17.351.40
pour Saison des Jeunes - - - - -	2.300.00
Subvention 1959, Office Municipal des Sports - - - - -	500.00
Charges diverses de l'exercice 1959 - - - - -	30.439.57
Subvention pour aide familiale 1960-1961 - - - - -	5.131.00
Prélèvement pour complément Hotel des Finances - - -	6.000.00
" " terrains du Guichet - - - - -	14.257.78
" " Place Guaysin - - - - -	30.000.00 / 50.257.78
Construction d'abus pour les voyageurs des cars - - -	10.000.00
Voie et Eclairage (dont la rue H. Briand) - - - - -	245.000.00
Equipements pour les bureaux de la mairie - - - - -	3.000.00
Equipements pour la crèche municipale - - - - -	4.000.00
Depenses imprevises - - - - -	941.64
<u>total des depenses - - - - -</u>	<u>517.687.00</u>

Patronage scolaire municipal -

Le Conseil decide l'application du patronage municipal a Francis et Francis

Comarades pour 1961 et vote les credits suivants a prendre a l'article 675 :

Reçu le 25/1/1961
Repondu le 19/1/1961

Licence B pour les enfants inscrits - - - - -	40 NF
4 cartes de guides pour les moniteurs - - - - -	36 NF
4 cartes pour les membres du Conseil d'Administration - -	6 NF
<u>total - - - - -</u>	<u>82 NF</u>

Demande de subvention pour terrains scolaires -

Le Conseil sollicite la subvention de l'Etat et du Département pour les

terrains ayant servi a la construction de la 2^{ème} tranche des Ecoles de Montesson, soit - - - - -

Reçu le 19/1/1961
Repondu le 19/1/1961

8.300 m ²
et pour les 4 classes en pré-financement, soit - - - - -
1.100 m ²

Ces terrains ont été entièrement payés par la Commune au moyen d'un emprunt

Vente du camion P. 45 -

Le Conseil decide de vendre aux meilleures conditions le camion benne qui servait

a l'enlèvement des ordures menagères, le service étant assuré par la S.I.T.F. depuis le 26.9.60, ce camion est inutilisé.

Reçu le 5.1.61
Repondu le 19/1/1961

Assurance automobile -

Le Conseil autorise M. le Maire a signer les avenants présentés par la

Société d'Assurances mutuelles de Seine et de Seine et Oise pour les véhicules automobiles de la Commune, accidents et incendie.

Reçu le 19/1/1961
Repondu le 19/1/1961

Salle d'éducation physique de Grandétour -

Le Conseil approuve le projet de délibération soumis par M. Blanchat, architecte

coordonnateur, pour la salle d'éducation physique de Grandétour, et prend note

Reçu le 8 Juin 1961
Repondu le 19/1/1961

la dépense réévaluée au C.A.D. 28 sera de 199.110 NF et la dépense subventionnable supplémentaire de 25.590 NF - Cette délibération complète celle du 27 juin 1960 - l'emprunt à contracter sera de 80.269 NF 57.

Subventions

Reçu le 5.1.61 19
 Repondu le 19

- Le Conseil accorde à l'unanimité les subventions suivantes
- Association départementale des Déportés du Crasail ----- 20,00 NF
 - Œuvre des Pupilles de l'École Publique de St-Euse ----- 50,00 NF

crédit à prendre à l'article 615 du budget de 1960.

Amélioration Hygiène

Reçu le 13.1.61 19
 Repondu le 19

Le Conseil décide de rembourser à la Caisse des Écoles publiques, les sommes avancées pour l'amélioration de l'hygiène scolaire en 1960, sur la subvention allouée à la Commune pour ce service.

Mur de soutènement
 avenue St-Laurent

Reçu le 4.1.61 19
 Repondu le 19

Le Conseil autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entrepreneur Stagnard pour la construction et l'aménagement du mur de soutènement de l'avenue St-Laurent, se montant à 65.000 NF - le Conseil souligne le caractère d'urgence de cette opération et sollicite l'approbation du marché en application § 3 de l'article 39 du décret n° 60.124 du 25/7/60 - crédit à prendre au budget supplémentaire de 1960 (complément de crédit, voirie éclairage).

Assainissement

Reçu le 19
 Repondu le 19

Le Conseil, vu le dossier établi par les Tonts et Chaussées, pour la construction de canalisations d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées le long des R.N. 188 et 446, décide la mise en adjudication restreinte de ces travaux, en présence de la Commission des travaux. La dépense est financée par un emprunt de 16.000 NF déjà contracté et une subvention de 18.000 NF.

Stade Municipal

Aménagement d'une piste pour piétons et cyclistes

M. le Maire présente le devis établi par les Tonts et Chaussées pour l'aménagement d'une piste pour piétons et cyclistes devant contourner par l'Est le Stade municipal et relier l'allée du fil de l'eau à la rue Léon Croc, se montant à 5.800 NF - Cette dépense sera encouragée avec le budget de 1961.

Impasse de Verdun

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur des T.F.E. relative à l'amélioration de l'Impasse de Verdun. Le Conseil est d'avis de lui demander comment pourraient être évacués les eaux pluviales pour éviter le ravinement et de demander au propriétaire du terrain situé à l'angle de cette impasse, l'autorisation de déplacer les poteaux téléphone et E.D.F. et de les mettre sur son terrain, ce qui élargirait l'entrée de l'impasse.

Programme d'assainissement

Reçu le 11.1.61 19
 Repondu le 19

M. le Maire expose que le Comité de gestion du Fonds national d'aménagement du territoire a décidé de faire bénéficier la Commune d'un emprunt bonifié de 600.000 NF, en vue de la réalisation d'une première tranche de travaux d'assainissement.

M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêt de 5,25 %, l'emprunt de la somme de NF: 600.000 destiné à financer des travaux d'assainissement et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1962. Ce prêt représente une annuité de

Réunion du 27 décembre 1960

Amenagement de la partie ouest de la rue G. Briand

Reçu le _____ 19__
Repondu le _____ 19__

no. 150, 16 NF et sera bonifié par le P. N. H. T.

Le Conseil suivant lettre de M. l'Ingénieur des T. P. E en date du 13/11/60 décide de demander le concours des Travaux et Chaussées pour dresser le plan d'aménagement de la rue G. Briand, sur 240 m en partant de la B. 105 et sur 460 m en partant de la rue du Pont de Tiersse.

Salles de la Gare

M. le Maire fait connaître qu'il a reçu une demande de l'Union locale des Syndicats C. G. T. d'Ensay et de la région, en vue de disposer d'une façon permanente d'un local dans les bâtiments communaux.

Le Conseil considère que les locaux municipaux affectés en priorité aux services administratifs, étant mis occasionnellement à la disposition des Sociétés locales, associations ou partis, aucun d'eux ne peut leur être affecté d'une façon exclusive et permanente.

Equiperment des écoles du Guichet

Reçu le _____ 19__
Repondu le _____ 19__

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un marché avec la Sté Heuliez - Robusteau pour la fourniture du mobilier scolaire nécessaire à l'équipement de l'école Pont de Tiersse, se montant à 39.664 francs, crédit à prendre sur l'imprunt contracté pour ces écoles.

Chemins du Buisson

M. le Maire fait part au Conseil que M. l'Ingénieur des T. P. E. a demandé à l'entreprise Brangon de procéder à l'exécution d'une surface empesée et stabilisée à l'émulsion dans le passage du Buisson, sur une surface de 165 m² environ.

Egout au de Lattre de Cassigny

M. l'Ingénieur des T. P. E. a demandé à l'entreprise Brangon de procéder à l'ouverture de l'égout de l'avenue de Lattre de Cassigny et à sa refecton. Il a fait une proposition chiffrée des aménagements suivants : a) raccordement des égouts avenue des Bois, avenue de Lattre de Cassigny, b) déboulement de l'égout actuel en rive à l'aval du viaduc.

Groupe de construction "Le Village"

Suivant lettre de M. l'Ingénieur des T. P. E., le Conseil est d'accord pour l'établissement d'une convention en vue de l'écoulement des eaux du groupe de construction "Le Village" situé sur la Commune de Brues-sur-Yvette. Un représentant de la Commune assistera à la réunion qui aura lieu en vue de l'élaboration de cette convention.

Maison des Jeunes

Lecture est donnée d'une lettre du Directeur de la "Maison des Jeunes" remerciant le Conseil Municipal de ce qui a été fait jusqu'à ce jour en faveur de cette Société. Le Conseil est d'accord pour inscrire au budget supplémentaire un crédit de 2.300 NF, pour l'attribution d'une avance au Syndicat intercommunal pour la Maison des Jeunes, en vue du règlement des dépenses de constitution des dossiers d'études et projets.

Contributions mobilières

Abattement pour charges de famille - Reçu le _____ 19__
Repondu le _____ 19__

Suivant lettre de la Direction Générale des Impôts, en date du 16/11/60 le Conseil décide de maintenir l'ancien abattement de 50 NF pour charges de famille sur la contribution mobilière en 1961.

Lotissement du Bois de Lognie

Reçu le _____ 19__
Repondu le _____ 19__

Le Conseil est d'accord pour demander le classement comme espaces verts à protéger au plan directeur d'urbanisme les îlots de verdure existant au haut des versants du Bois de Lognie, sur les territoires d'Ensay et de Talaiseau.

Un lotissement a été approuvé par M. le Préfet de S et G., en date du 5 décembre 1960, avec réserve pour le remplacement des arbres abattus, mais il convient que cette prescription soit surveillée de très près.

Lecture est donnée de la lettre de M. le Préfet, du 28/11/60, informant la Municipalité que M. l'Inspecteur d'Académie a donné un avis défavorable à la demande de subvention complémentaire présentée par la Commune, pour la construction des vestiaires-douches au stade. Il estime que le changement de C.H.D. ne semble pas justifier un supplément de dépense de l'ordre de celui qui a été constaté (1.278, 17 NF).

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Talaiseau, du 25/11/60, indiquant qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent de réaliser l'achat des terrains nécessaires à l'édification d'un Lycée Technique. Le Conseil décide de s'associer à la protestation du Conseil Municipal de Talaiseau et de demander que soit envisagée dans le plus bref délai la construction d'un Lycée technique dans notre région, en raison de la situation qui devient cruciale pour tous les jeunes gens qui ne peuvent aller à Paris poursuivre leurs études.

M. le Maire expose qu'une enquête doit avoir lieu du 22/12 au 6/1/61, dans la Commune de Marcoussis au sujet d'une demande d'autorisation de captage d'eau présentée par le Centre de recherches de la Cie Générale d'Électricité.

Le Conseil charge M. le Maire de faire les plus expresses réserves sur les repercussions que ce captage pourrait avoir sur le débit du puits artésien de la Commune et demande que les travaux ne soient pas commencés avant qu'une étude soit faite sur les profils exacts de la Société. Même un forage à une profondeur moindre pourrait être nuisible à celui d'Ensay, car des communications entre nappes d'eau souterraines sont toujours possibles et difficiles à prévoir.

À la suite de la demande de M. Gissot, M. le Maire a pris contact avec les services intéressés par l'aménagement de la Z.U.P. Il en résulte que M. le Préfet de S et G. et M. Lejoux, sont chargés par M. Diebolt, Haut. Comm. missaire à l'Urbanisme de la Région Parisienne, de l'organisation de cette zone. Lorsqu'un programme aura été soumis à M. Camelot, architecte coordonnateur, celui-ci fera connaître si un groupe d'H.L.M. réservé à la Commune d'Ensay peut y être inclus et construit par priorité en entrant dans le cadre du plan d'ensemble. Le Conseil charge M. le Maire de poursuivre ses démarches.

M. Cochenet demande à M. le Maire l'assurance que la disposition du préau de l'ancienne École maternelle ne sera pas retiré au C.H.D., M. le Maire rappelle à cette occasion, que l'Hôpital a sollicité un prêt pour l'aménagement de ce bâtiment qu'elle désire acquérir et que la Commune a décidé de lui céder. Mais au cas où ces travaux seraient entrepris avant l'édification du gymnase central, le C.H.D. pourrait disposer de la Salle d'Éducation physique de Bondelefontaine.

Vestiaires douches au stade -

Lycée technique -

Reçu le 19
Répondu le 19

Captage artésien de
Marcoussis -

Reçu le 19
Répondu le 19

H.L.M.

Club Athlétique d'Ensay -

Reunion du 27 decembre 1960 -

De toute façon il a toujours été convenu que tout ce qui est...
ville sera fait pour permettre à la section d'athlétisme du C.A.O. de
suivre ses activités.

Marché de Chondelour -

M. Buffet demande la réunion des Commissions des Finances et
Travaux pour l'étude d'un marché à Chondelour. Cette réunion a
lieu au début de janvier prochain.

Demande d'accord préalable pour
constructions rue de Cozère -

M. Brunet, Buffet et Gabet se rendront à Fitz-James pour voir les
situations de la société qui sollicite l'accord préalable pour 46 pavillons rue
Cozère.

Stationnement -

Il est demandé à M. le Maire d'introduire par arrêté le stationnement
rue de Comtatoucy, et rue de Chevilles entre le passage à niveau et la rue
Daubien.

Le cirque -

La demande d'amélioration des trottoirs du Boulevard de la République
soumise à la commission des Travaux, en raison de l'importance de la dé
nombre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

Handwritten signatures and initials: Brunet, Buffet, Gabet, Bernier, Lucas, etc.

Du 28 janvier 1961

Convocation du Conseil Municipal à la mairie d'Orsay, pour
Vendredi 3 Février 1961, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à
l'ordre du jour.



Le Maire

Reunion du 3 Février 1961

Du trois février mil neuf cent soixante et un, sept et une heures
Conseil s'est réuni, à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses réunions, sous
présidence de M. Timon, Maire.

Étaient présents: M. M. Timon, Maire, Crosot, Bourquet, adjoints,
Chevillon, Bernard, Chauvez, Gabet, Gisme, Buffet, B. Linget, Rouh, Lucas, Tal
Wattier, Dupré, M^{me} Belmont, - M. Faure a donné procuration à M. Buffet, -

M. M. Clément, Girard, Roland.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Buffet. Le procès verbal de la précédente réunion est adopté.

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements de :

- M. Jean-Marie Lessens, frère de M. Charles Lessens, Conseiller municipal de ce dépt.

- La Cité "Les Étoiles d'Orsay" - Les déportés du travail - l'Œuvre des Pupilles de l'École Publique pour les subventions accordées par le Conseil municipal.

M. M. Rouaud, Sautron, Barbier, Yauques, Bazire, Duplan, Goud, Stirling, Hatcherian, Gauthier, Loisin, Legau, Grouse, Galopin, Lucas, Gynard, Bachet, Lavendure, parmi les soldats auxquels des colis ont été envoyés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 17/11/61, indiquant que, dans l'ensemble, le programme de voirie élaboré à la séance du 18/11/60, n'appelle pas d'observation, mais invitant toutefois l'assemblée municipale à examiner s'il n'y a pas lieu de réserver aux deux premiers points de la liste des Travaux prévus afin de réserver les crédits correspondants pour amorcer les expropriations nécessaires au rattachement de la R.N. 188.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le programme dans son ensemble, étant donné qu'il s'agit de travaux de première urgence, qui ont été prévus depuis plusieurs années, que depuis deux ans, il n'a pas été entrepris de travaux de voirie importants, en raison de l'impossibilité d'obtenir des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux non subventionnés par l'État.

Les deux premiers postes en question concernant l'aménagement de la rue des Haies et de la rue de Courtaboeuf - voies de desserte du Lycée. Ils sont très limités et indispensables dans l'immédiat.

Il a été demandé des évaluations aux Ponts et Chaussées et aux Domaines pour le rattachement de la R.N. 188. Le Conseil municipal n'est pas décidé, d'autre part, à admettre plus de la moitié de la dépense totale (voies et expropriations) et considère enfin, qu'aucune somme ne peut être prise sur le budget ordinaire pour sa part financière qui sera assurée par un emprunt.

M. le Maire a été invité par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées à assister à une conférence relative à la construction de la 3^{ème} tranche de travaux du Lycée, dans le bureau de la Direction, au cours de laquelle, cette question a été incidemment évoquée.

M. Pissut est d'avis que des réunions concernant de près ou de loin, les problèmes de desserte du Lycée et de la future cité universitaire qui s'élevera sur le terrain de la propriété Arabe, devraient avoir lieu à la mairie d'Orsay, en présence de plusieurs représentants de la municipalité. En effet, il n'échappe à personne, que le rattachement de la R.N. 188, dans sa traversée d'Orsay, servira d'exutoire dans les années futures, à 3.000 ou 4.000 étudiants (Lycée et Cité Universitaire) qui déboucheront sur une nationale très fréquentée,

Remerciements -

Travaux de Voirie -

Reçu le 19
Répondu le 19

Réunion du 3 Février 1961 -

presque devenue rectiligne, dans sa traversée urbaine.

Il n'est pas question pour M. Bissot de revenir sur l'accord de principe donné pour le ravalement, mais il serait normal que la municipalité qui assurera une participation financière à ces travaux, qui d'ailleurs aura à charge de résoudre les problèmes de circulation dans ce secteur, soit appelée à rechercher des solutions meilleures à ces problèmes que l'accès de la Cité Universitaire par le haut de la rue B. ou par la voie d'accès à l'ancienne Gare de l'Etat.

Ce point de vue a été soutenu par M. le Maire qui avait d'ailleurs proposé initialement que cette Conférence ait lieu à la Mairie - la municipalité n'a pas été acceptée par l'architecte du Lycée.

Néanmoins, il y a lieu de constater que le Conseil Municipal a déjà donné son accord de principe sur le projet de ravalement - sans toutes réserves sur le montant de la participation financière de la Commune qui vient d'être précisée.

Participation des constructeurs aux dépenses d'équipements publics -

Par lettre du 3 CC, M. le Préfet fait connaître que les points signalés de P.V. de la séance du 18/11/60, a retenu toute son attention. Afin de coordonner l'application des instructions ministérielles dans la Région Tarnaise, M. le Commissaire à la construction et à l'Urbanisme a fait une circulaire, au sujet de laquelle M. le Préfet lui a fait connaître ses observations, avec le souci d'éviter dans toute la mesure compatible avec la réglementation en vigueur, que les ensembles d'habitations ne viennent trop lourdement peser sur les finances communales, spécialement lorsqu'il s'agit d'implantation massive de logements nouveaux.

Centre medico-psychologique -

Par lettre du 9 CC, M. le Préfet indique qu'il a fait connaître à M. le Ministre de l'Intérieur qu'il était formellement opposé à la réalisation du projet de création d'un centre medico-psychologique conformément à l'avis du Conseil Municipal du 21/10/60.

Z.U.P. - Buisson. Essai -

M. le Maire expose que la Société Foncière de la Région Tarnaise a demandé à la Commune de renoncer à son droit de préemption relativement à une promesse de vente consentie par les conjoints de CHARMAN, sur des terrains compris à l'Intérieur de la Z.U.P. - à ce sujet M. le Commissaire à la construction a indiqué que la Société Foncière ne poursuivait aucun but lucratif et qu'elle rétrocéderait les terrains à l'organisme d'aménagement dans la mesure où les collectivités locales sont majoritaires, dès qu'il aura été constitué, le Conseil après en avoir délibéré : DÉCIDE DE RENONCER à son droit de préemption.

DEMANDE : 1° - Qu'il soit tenu compte dans le plan d'aménagement de la Z.U.P. d'une zone de non-aedificandi d'environ 150 mètres afin de protéger les propriétaires du lotissement de Mandelieu, lequel ne comprend que des villas isolées.

2° - Que la Société donne son accord pour recéder à la Commune, sur première demande, le terrain nécessaire à proximité du lotissement de Mandelieu.

Roya 10
Repmdu 10